

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**



Réunion d'information Le rendez-vous de carrière

Mardi 8 octobre 2019

SOMMAIRE

- **Qu'est-ce que le rendez-vous de carrière ?**
- **Comment cela se passe-t-il ?**
- **Selon quels critères êtes-vous évalué.e ?**
- **Et ensuite ?**
- **Comment préparer votre rendez-vous de carrière ?**

Qu'est-ce que le rendez-vous de carrière ?

▪ Le Rendez-vous de carrière s'inscrit dans les PPCR

- **PPCR : Parcours Professionnels Carrières et Rémunération**
- Touche toute la fonction publique.
- **Pour l'Education Nationale : depuis la rentrée 2017.**
- **Objectifs :**
 - Mieux accompagner les enseignants tout au long de leur carrière.
 - Permettre à tous les enseignants de développer une carrière sur au moins deux grades → tous les enseignants termineront leur carrière à la hors-classe.

Qu'est-ce que le rendez-vous de carrière ?

- **Le rendez-vous de carrière : Qu'est-ce que c'est ? Pour qui ? Quand ? Quelle valorisation de la carrière ?**
 - Le RDV de carrière est un **temps dédié pour porter un regard sur votre carrière professionnelle** : faire le point et réfléchir à vos perspectives d'évolution.
 - Sont concernés les enseignants **au 6^{ème}** (2^{ème} année) **et au 8^{ème} échelon** (entre 18 mois et 30 mois).
 - Les **rendez-vous de carrière** ont lieu environ **tous les 7 ans**.
 - **Aux échelons 6 et 8 possibilité d'une accélération de carrière d'1 an (30%)**.
 - Un **3^{ème} RDV de carrière autour de la 20^{ème} année** (à partir de la 2^{ème} année de l'échelon 9 de la classe normale) **permet d'atteindre la hors-classe** à un rythme reconnaissant le parcours et l'engagement professionnel.
 - Toute décision de promotion est prise par l'IA-DASEN après avis de la CAPD.
 - **A partir de l'échelon 3 de la hors-classe, possibilité d'accéder à la classe exceptionnelle** prioritairement pour les personnes ayant exercé en éducation prioritaire ou ayant eu des responsabilités particulières pendant au moins 8 ans.

Qu'est-ce que le rendez-vous de carrière ?



Comment cela se passe-t-il ?

■ Le calendrier du RDV de carrière

- **Vous êtes informé.e avant le début des vacances d'été que vous aurez un RDV de carrière dans l'année à venir** par l'application SIAE (Système d'Information et d'Aide à l'Evaluation) sur votre adresse académique et sur i-prof.
 - Vous serez informé.e **minimum 15 jours** avant votre rendez-vous de carrière de ma venue.
- **Consultez de manière très régulière votre adresse académique, une modification de date, indépendante de ma volonté, peut être possible.**

Comment cela se passe-t-il ?

■ Le jour J : deux temps distincts

- **L'inspection : observation en classe** suivie d'un **échange**.
- Un **entretien portant sur l'ensemble de la carrière** : faire le point sur les points forts, les besoins de formation, les envies de formation, les évolutions professionnelles souhaitées...

■ Concrètement sur 4 heures maximum:

• **Temps 1 : L'inspection**

- Observation jusqu'à la récréation. (Attention : Je me déplace en classe et consulte l'ensemble des cahiers des élèves → cela n'a pas de signification particulière)
- Après la récréation, pendant maximum une heure nous revenons ensemble sur le temps d'observation.

• **Temps 2 : Entretien de carrière**

- Une heure maximum est consacrée à un échange sur la carrière de manière globale.
- Prise en charge des élèves pendant les entretiens : **autant que possible** par un ZIL pour ne pas surcharger les collègues.

Selon quels critères êtes-vous évalué.e ?

■ Critères transparents et identiques pour tous

- Référentiel des compétences professionnelles des enseignants (BO du 25 juillet 2013).
- Grille portant sur **11 critères**.
- **4 niveaux de maîtrise des compétences :**
 - A consolider
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant
 - Excellent

■ Rappel : évaluer, étymologiquement c'est donner de la valeur !

■ L'évaluation de votre parcours professionnel sera donc bienveillante et exigeante.

Selon quels critères serez-vous évalué.e ?

MODELE 1 : COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE DES ENSEIGNANTS				
Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

Selon quels critères serez-vous évalué.e ?

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2nd degré) (10 lignes) :

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Et ensuite ?

■ Quand aurez-vous l'appréciation de votre rendez-vous de carrière ?

- **Mon appréciation** : 2 temporalités : fin janvier ou mi-juin → harmonisation.
- **En début d'année scolaire suivante, dans les deux semaines après la rentrée, Mme l'Inspectrice d'Académie porte son appréciation finale.**

■ Pouvez-vous contester l'appréciation ?

- **Oui, vous pouvez formuler des observations concernant mon appréciation sur SIAE dans le cadre prévu à cet effet dans un délai de 15 jours.**
- **Oui, vous pouvez contester l'appréciation finale de Mme l'Inspectrice d'Académie dès la notification et ce dans un délai de 30 jours.**

■ Comment allez-vous être accompagné.e après votre RDV de carrière ?

- **Individuellement** : Visite conseil, entretien CPC, aide à la passation de concours ou de certification, observation d'un collègue, échange de pratique, groupe de travail...
- **Collectivement** : formation de proximité, départementale, interdegré, FIL, en bassin...
- **En équipe** : Réunion de travail avec appui IEN, CPC et/ou ERUN à l'école.
- ...

Comment préparer votre RDV de carrière ?

■ Les éléments à présenter réglementairement le jour J

- Le **registre d'appel**
- Le **livret scolaire de chaque élève** (version numérique, inutile d'imprimer) et/ou vos grilles d'observables → tout ce qui permet de suivre les progrès et les acquis des élèves.

■ Les éléments facultatifs à préparer en amont ou présenter le jour J

- **En amont**
 - Compléter et envoyer le **document préparatoire** (disponible sur le site de la circonscription) **au moins 3 jours avant ma venue** afin que je puisse en prendre connaissance de manière approfondie.
- **Le jour J**
 - Tous les **documents distribués aux élèves**
 - Un exemplaire du ou des **manuels** utilisés
 - **Programmations** et **progressions**
 - **Cahier journal**
 - Fiche de préparation

Vous pouvez si vous le souhaitez préparer une liste de question ou de points que vous souhaitez aborder.

Comment préparer votre RDV de carrière ?

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'ENTRETIEN

Aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Corps enseignants
CPE et Psy-EN

Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière. Il peut notamment s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, sur le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (arrêté du 1^{er} juillet 2013- BO n°30 du 25 juillet 2013 et arrêté du 26 avril 2017- BO n°18 du 4 mai 2017) ainsi que sur le document « compte rendu du rendez-vous de carrière » (cf. annexe 3).

Le document de référence de l'entretien a pour objectif de servir de conducteur pour le ou les entretiens professionnels. S'il le souhaite, l'agent a la possibilité de le renseigner et, le cas échéant, de le remettre avant ou lors du ou des entretiens. En ce cas, le nombre de ligne maximum est indiqué pour les items concernés.

Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, l'observation effectuée pourra contribuer à nourrir les échanges.

I - Le parcours professionnel

- ▶ Postes occupés avant l'accès au corps : (données disponibles dans i-prof)
- ▶ Postes occupés depuis l'accès au corps : (données disponibles dans i-prof)
- ▶ Fonctions et missions particulières exercées

Dans chacun des items ci-dessus, il précise les éléments de contexte jugés significatifs sur les postes occupés.

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

1 - L'agent dans son environnement professionnel propre (la classe, le CDI, la vie scolaire, le CIO) : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques

L'agent expose les réalisations et les démarches qui lui paraissent déterminantes pour caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves (20 lignes maximum)

Comment préparer votre RDV de carrière ?

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

2 - L'agent inscrit dans une dimension collective

L'agent s'appuie sur quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser sa participation au suivi des élèves, à la vie de l'école/l'établissement et son implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement (20 lignes maximum).

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

3 - L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

L'agent décrit les démarches accomplies pour développer cette compétence telle qu'explicitée dans le référentiel et formule ses besoins d'accompagnement (10 lignes maximum).

III - Souhait(s) d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

L'agent qui le souhaite formule ses souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions : tuteur, coordonnateur, formateur, formateur académique, mobilité vers d'autres types d'établissement scolaires, vers d'autres publics (établissement en EP, élèves à besoins éducatifs particuliers, collège, lycée, post bac, enseignement à l'étranger,...), vers d'autres métiers de l'enseignement, vers les corps d'encadrement, vers d'autres corps de la fonction publique, etc. (20 lignes maximum).

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

académie
Amiens



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

